

# Enquête de l'INSEE "Les ressources et conditions de vie"

L'Insee réalise actuellement (de février à avril 2023) une enquête statistique sur "les ressources et les conditions de vie" auprès de 23 000 ménages de France métropolitaine et départements d'outre-mer et notamment dans la commune d'Uzès.

Publié le 16 février 2023



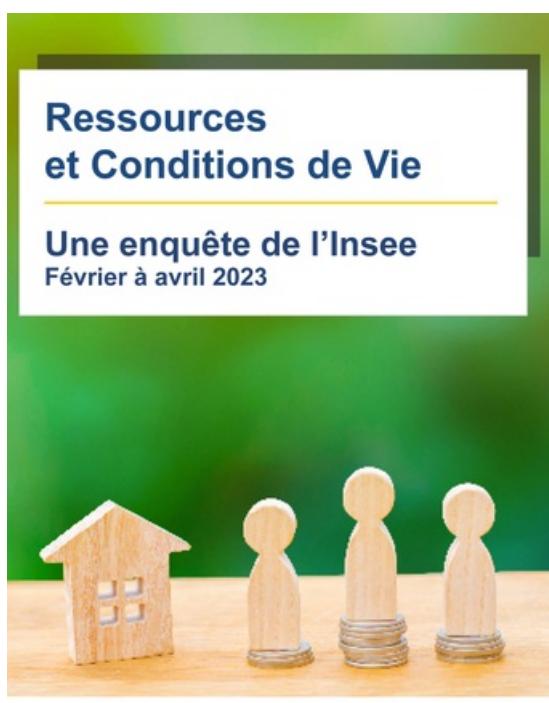
## Enquête obligatoire de l'INSEE sur "Les ressources et les conditions de vie"

L'Insee réalise actuellement (de février à avril 2023) une enquête statistique sur "Les ressources et les conditions de vie" auprès de 23 000 ménages de France métropolitaine et départements d'outre-mer et notamment dans la commune d'Uzès.

Cette enquête, qui revêt un caractère d'utilité publique, permet de mesurer la pauvreté en France et dans les autres pays européens. L'enquête collecte notamment des données sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé. Ces informations sont utiles pour étudier la répartition des revenus, mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale et évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les inégalités.



**Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.**



Insee Mesurer pour comprendre



## Comment se déroule l'enquête ?

- Un échantillon de logements sera tiré au hasard et ils vont recevoir un courrier postal de l'Insee les invitant à répondre à cette enquête.
- Un enquêteur de l'Insee va les contacter pour fixer un rendez-vous. Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte officielle.
- L'entretien se déroulera en face-à-face.
- Il s'agit d'une enquête en panel : le principe est de suivre les personnes interrogées d'une année sur l'autre, pendant 4 ans. Ce suivi sur la durée permet de mieux comprendre et analyser les situations de pauvreté et leur évolution.
- Les données sont anonymes, les réponses protégées. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête

Pour en savoir plus sur cette enquête, rendez-vous ici : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>



### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)